

Les attentes CFDT face à la crise...

Les 90 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en janvier sont le reflet de l'ampleur de la crise et rendent encore plus urgente une action vigoureuse pour l'emploi par un changement de cap économique et social de la part du gouvernement.

Avec la CFDT, la forte mobilisation du 29 janvier a déjà permis un inflexion dans la politique gouvernementale dans un sens plus favorable aux salariés avec :

- **La création d'un fonds d'investissement social** pour conforter les emplois d'aujourd'hui et de demain par des moyens mis à disposition en matière de formation ;
- **L'indemnisation du chômage partiel à 75 % du salaire** (90 % du net) ;
- **Une prime exceptionnelle de 500 euros pour les demandeurs d'emploi** justifiant entre deux et quatre mois de travail, près de 100 000 jeunes vont bénéficier de cette mesure ;
- **La suppression des deux derniers tiers de l'impôt sur le revenu** touchant six millions de foyers fiscaux.

Il faut un véritable changement de cap.

Ces avancées ne sont cependant pas à la hauteur, le gouvernement doit amplifier les mesures qu'il a déjà prises, et les entreprises doivent prendre leurs responsabilités vis-à-vis des salariés tout en tirant les leçons des dérives financières qui ont conduit à cette crise. Pour la CFDT, il faut :

- **Changer de cap pour l'emploi** en utilisant toutes les solutions négociées possibles pour maintenir les salariés dans l'emploi et éviter les licenciements.
- **Changer de cap pour permettre à tous les salariés touchés par le chômage ou une baisse d'activité de se former.** C'est un plus

pour l'avenir professionnel des salariés. C'est un plus pour l'économie et les entreprises.

- **Changer de cap pour financer le fonds d'investissement social** à la hauteur des besoins. Ainsi, la CFDT demande la suspension du « bouclier fiscal » et la suppression des charges sur les heures supplémentaires.
- **Changer de cap sur l'emploi dans la fonction publique** en gelant les suppressions d'emplois.
- **Changer de cap pour maintenir le pouvoir d'achat** et réduire les inégalités.
- **Changer de cap pour exiger des contreparties aux allègements de charges** consenties aux entreprises en matière de salaires et d'emploi.
- **Changer de cap pour revenir à des rémunérations décentes** des grands dirigeants d'entreprise.
- **Changer de cap pour un pouvoir réel des représentants des salariés** dans les décisions stratégiques des entreprises, notamment en matière d'emploi et de répartition des richesses.

Le 19 mars, faisons pression et exigeons ensemble du gouvernement et du patronat :

- **des réponses concrètes** et immédiates pour aider les salariés, notamment les plus modestes, à traverser cette crise ;
- **des réponses de fond qui permettent d'éviter les dérives financières** et les injustices que nous avons connues depuis trop d'années
- **des réponses de fond qui nous permettent de sortir de cette crise plus solidaires.**

CRISE, RELANCE SOCIALE MOBILISONS-NOUS LE 19 MARS

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Serge Gaubert et Jean-Pierre Tanguy.



Le bulletin

Bulletin d'informations de la CFDT du site de Satory

N° 32

MARS 2009

Attentisme...

En ce début d'année il nous aura fallu une bonne dose de patience pour enfin aborder les chantiers restant à négocier.

Attente de près de 3 mois pour que la Direction locale convoque les organisations syndicales afin de négocier l'application locale de l'accord sur les IRP. Le projet d'accord, étonnamment remis bien en avance, devra être amendé de nos propositions si la Direction locale souhaite aboutir, un courrier rappelant nos demandes lui a été adressé.

Attente du calendrier des réunions de CCE abordant la stratégie de l'entreprise, les effets sur l'emploi ainsi que la GPEC. Après plusieurs demandes verbales, il aura fallu un courrier du secrétaire du CCE adressé au PDG pour que la situation se débloque...

Attente de la présentation des résultats du groupe par le PDG à tous les salariés comme il a su si bien le faire les trois années précédentes, tout comme ses vœux d'ailleurs. A croire que la situation est telle que le besoin de motivation n'existe plus ni la reconnaissance du travail accompli... Néanmoins, la situation du groupe permettra aux salariés de Nexter Systems de se rendre compte ce que représente du point de vue financier l'accord sur l'intéressement négocié et signé par la CFDT entre autres.

Attente des réponses complémentaires du gouvernement pour faire face à la crise financière. C'est ce qui motive notre volonté de montrer une fois de plus que l'action du 19 mars est bien nécessaire. Je vous attends nombreux avec la CFDT le 19 mars pour obtenir de nouvelles avancées significatives pour faire face à la crise que nous connaissons actuellement.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires rendez vous sur le site de la CFDT de Nexter :

www.cfdt-nexter.com

Vous trouverez dans ce bulletin les articles suivants :

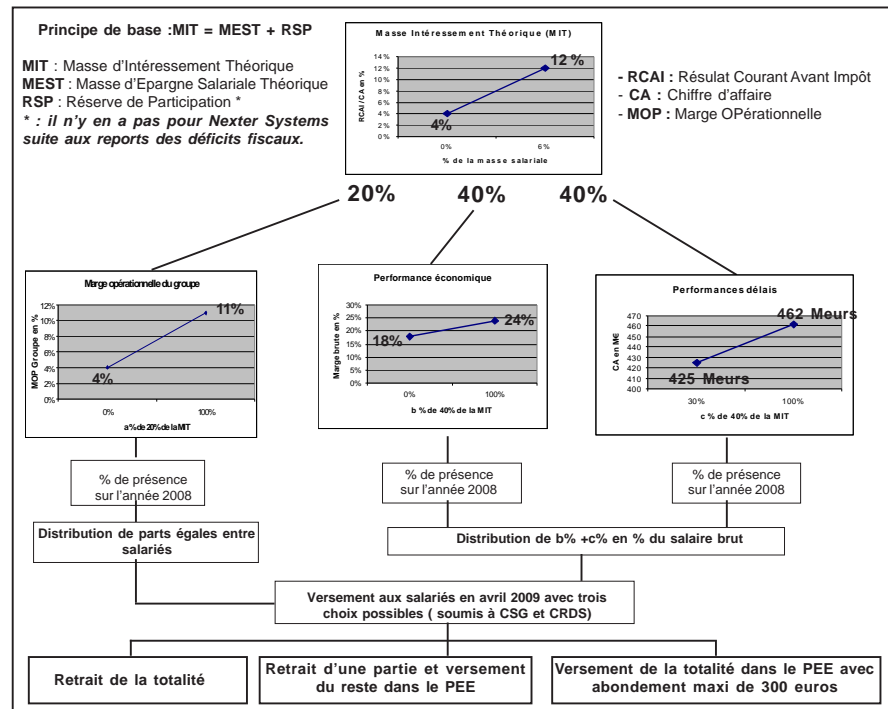
- Intéressement, mode d'emploi,
- Les prêts pass-travaux passent à la trappe,
- Les attentes de la CFDT face à la crise.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY
Secrétaire de la CFDT du site de Satory

Intéressement : mode d'emploi...

Nous entendons ici et là que les résultats financiers de notre groupe sont à la hauteur de l'investissement que l'ensemble des salariés a consenti. Suite à la mise en place d'un accord signé par la CFDT, entre autres, nous allons bénéficier d'une partie du fruit de notre travail sous la forme de l'intéressement. Ce sera donc une grande première et il nous a paru important de vous schématiser ici le processus de détermination du montant que vous aller pouvoir utiliser comme bon vous semble selon trois choix.



Exemples de calcul de la somme qui sera versée au titre de l'intéressement à Nexter Systems.

RCAI / CA	% MS	MIT *	Si tous les objectifs à 100%
12%	6,00%	4 685 526,75 €	6%

* avec masse salariale estimée à 78 ME

% critère	Estimation en valeur et % salaire	% salaire brut si tous les objectifs à 100%
MOP Groupe 11%	100% 541,37 €	541,37 €
Perf Eco 24%	93,33% 2,24%	2,40%
Perf Délais 462	100% 2,40%	2,40%
Total Intéressement :	541,37 € + 4,64%	541,37 € + 4,80%

Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2008 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	1 228,45 €	109,20%
3 000 €	36 000 €	1 973,78 €	87,72%

Intéressement si tous les objectifs avaient été atteints à 100%

Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2008 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	1 254,15 €	111,48%
3 000 €	36 000 €	2 025,18 €	90,01%

Cette somme pourra être placée dans le PEE en tout ou partie en sachant que l'accord PEE permet d'avoir l'abondement de l'entreprise uniquement en 2009 et il se décompose comme suit :

- abondement de 150 % pour un versement de 15 à 100 euros, soit un maximum de 150 euros
- abondement de 100 % pour un versement de 101 à 200 euros, soit un maximum de 100 euros
- abondement de 50 % euros pour un versement de 201 à 300 euros soit un maximum de 50 euros.

L'abondement de la Direction pourra donc être de 300 euros maximum.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT. Une calculatrice est disponible au local syndical pour vous aider à en calculer le montant.

notre avenir

Les prêts PASS-Travaux PASSent à la trappe...

Financé par une cotisation obligatoire de chaque entreprise de plus de 20 employés, le prêt Pass-travaux permettait aux salariés de pouvoir disposer d'un crédit prenant en charge l'ensemble des travaux ou aménagements qu'ils souhaitaient réaliser au sein de leur bien immobilier. Proposé par le 1% logement (ASTRIA pour NEXTER) à un taux de crédit de 1,5% et jusqu'à 8000 euros sur 10 ans, sans frais avec assurance facultative, le prêt Pass-travaux n'est désormais plus qu'un lointain souvenir. La suppression a fait l'objet d'une discrétion extrême : fin novembre 2008, acculé par l'Etat, le 1% logement a mis un terme aux prêts Pass-travaux.

L'Etat a décidé de prélever dans les caisses du 1% logement, 850 millions d'euros, afin de financer l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dont l'objectif est de transformer de manière durable les quartiers les plus en difficulté de notre pays, de leur donner une nouvelle chance et améliorer en profondeur les conditions de vie des habitants qui y vivent. Ainsi que l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), établissement public de l'Etat, financé par des ressources budgétaires et fiscales. Celle-ci a pour mission de promouvoir le développement et la qualité du parc de logements privés existants, la réalisation d'études, d'enquêtes, et diffusion de documents techniques.

particuliers, type livret A, incitait ceux-ci à faire travailler des entrepreneurs.

Dorénavant le salarié, le citoyen, devra se tourner vers les banques pour décrocher un prêt travaux. Le taux actuel est de 4,5% en moyenne soit 3 fois supérieur au Pass-travaux, sans compter que certains établisse-



ments vous comptent des frais de dossier, remboursements anticipés...

La Direction, en bonne élève, n'a pas informé la commission logement et encore moins les salariés...

Il semblerait que la crise mondiale actuelle soit responsable de cette mesure nationale. Gageons qu'une fois celle-ci jugulée, nos chers gouvernants n'oublieront pas de rétablir cet outil de justice sociale.

C'est le 27 novembre dernier que la décision a été prise, par l'UESL (l'Union d'Economie Sociale pour le Logement englobant la totalité des organismes du 1% logement), de mettre fin à ce prêt travaux. Une semaine a été nécessaire pour informer chaque établissement prêteur qui, depuis le 5 décembre, ont brutalement coupé la distribution de ce prêt. L'opération a été menée en toute discrétion afin d'éviter un afflux soudain de demandes de dossiers.

Entre 170.000 et 180.000 citoyens bénéficiaient chaque année de ce crédit travaux à taux avantageux, afin d'entreprendre des aménagements au sein de leur maison ou appartement.

L'autre avantage était de limiter le travail illégal. Un prêt avantageux, d'un taux d'emprunt inférieur au placement sans risque des